

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. ALLAERT - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Dispositif des correspondants de nuit - Convention financière à passer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, les communes de Chenôve, Longvic, Quétigny, Talant, les bailleurs sociaux et le Département de la Côte d'Or - Années 2007-2009

Monsieur Millot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La création du service des correspondants de nuit a été initiée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre du contrat d'agglomération signé le 12 avril 2002.

Ce service, qui a été mis en oeuvre pour la première fois pour trois ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006, a pour objet d'améliorer la tranquillité nocturne des habitants des quartiers d'habitat social, mais aussi d'assurer une surveillance des espaces publics et des parties communes des immeubles relevant de la propriété des cinq bailleurs sociaux de l'agglomération : l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, la SCIC Habitat Bourgogne Franche-Comté, l'Office Public Habitat 21 (OPH 21), le Foyer Dijonnais et la Société Sud-Est Immobilière des Chemins de Fer.

Assurant une présence humaine la nuit, au moment où une grande majorité des services publics sont fermés, ce service participe au maintien du lien social et à l'action générale contre le sentiment d'insécurité en prévenant les dégradations de l'environnement résidentiel.

Une évaluation réalisée en 2005-2006 a souligné l'intérêt et la pertinence de son action pour répondre aux préoccupations des habitants des quartiers concernés .

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise assure la maîtrise d'ouvrage de ce service, en en confiant l'exécution à un opérateur retenu par le conseil communautaire à l'issue d'un appel d'offre européen, dans le cadre d'une convention financière associant, outre les cinq bailleurs sociaux précités, les communes de Dijon, Chenôve, Longvic, Talant et Quétigny, ainsi que le Département de la Côte d'Or.

Il est proposé d'approuver la convention financière engageant la Ville pour une nouvelle période de trois ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Pour l'année 2007, la participation de la Ville s'élèverait à 116 129 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

– approuver le projet de convention financière à passer entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, les communes de Chenôve, Longvic, Quétigny, Talant, les bailleurs sociaux et le Département de la Côte d'Or, pour la mise en oeuvre du dispositif des correspondants de nuit sur la période 2007-2009, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

– m'autoriser à signer la convention définitive.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT